

# ECOLE DES PINS



## LIVRET D'ACCUEIL

Ecole des Pins 8, rue du Fort 67120 SOULTZ LES BAINS

Téléphone : 03 88 38 53 36  
E-mail : [ecole@soultz-les-bains.fr](mailto:ecole@soultz-les-bains.fr)

Chers parents,

Notre école accueille votre enfant pour cette nouvelle rentrée des classes.  
Nous espérons une bonne collaboration entre nous, équipe de l'école et vous  
parents d'élèves pour l'aider à grandir.

Toute l'équipe éducative souhaite à votre enfant une bonne année  
scolaire dans sa nouvelle école.

# SOMMAIRE

A- Présentation de l'école

B- Accueil à l'école

C- Organisation et vie pratique

## **A-PRESENTATION DE L'ECOLE**

### **Les locaux**

L'école actuelle a été construite en 1972, agrandie et rénovée pendant les années scolaires 2010/2011 et 2011/2012. Son nom a été choisi par les enfants au cours de l'année 1999 lors d'un vote organisé au sein de l'école. Elle dispose actuellement de cinq salles de classe colorées et bien aménagées et compte aussi :

- \*une salle de jeu équipée d'un grand placard de rangement et du matériel nécessaire à la pratique de l'EPS, de la motricité
- \*une salle de classe transformée en salle informatique avec six postes installés en réseau, ainsi qu'une classe mobile
- \*une nouvelle salle, "la salle du périscolaire", utilisée pour les réunions, les activités de cuisine, et parfois lors de certains projets
- \*des toilettes séparées pour les élèves de l'élémentaire ainsi que des toilettes adaptées à la maternelle, des toilettes pour adultes et handicapés,
- \*un ascenseur,
- \*une cour de récréation avec des bancs et des graphismes tracés au sol,
- \*une aire de jeu réservée aux élèves de l'école pendant les heures scolaires.

### **L'école et son fonctionnement pédagogique**

L'école comptera à la rentrée de septembre 2024, 67 enfants répartis dans trois classes. Il y a deux classes élémentaires, l'une regroupant des élèves de CP/CE1 et l'autre des élèves de CE2/CM1/CM2, et une classe maternelle.

### **Le personnel enseignant et le projet d'école**

Sur le plan pédagogique chaque enseignant fonctionne de façon autonome dans sa classe. Toutefois l'équipe pédagogique a la responsabilité de construire une progression cohérente et d'en adapter le rythme à la diversité des enfants. A ce titre, le projet d'école fournit l'occasion de mettre en évidence une réflexion sur la continuité pédagogique, sur la cohérence éducative et de mener des actions en commun. Celui-ci définit la politique de l'école sur une période de trois années scolaires pour atteindre les objectifs nationaux. Le projet pour les trois années à venir vise à l'acquisition et à la maîtrise du langage, ainsi qu'au respect de l'autre. Ses actions seront précisées au fur et à mesure. Chaque année, de nouvelles actions sont mises en place en lien avec le projet d'école. Lors de chaque conseil d'école, un point est fait sur les actions faites et celles à venir.

Le directeur de l'école, M Thomas DELBET, s'occupe de la classe CP/CE1.

Mme Nathalie HUMMEL est chargée d'enseignement au cycle trois (CE2 / CM1 / CM2), Mme Florence TRAPPLER au cycle un : la maternelle (PS / MS / GS).

Les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous après les heures scolaires.

Le RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) apporte, avec l'accord parental, un soutien aux enfants dont les comportements (tels manque de concentration, agressivité, timidité excessive...) ralentissent les apprentissages.

### **Le personnel non enseignant**

L'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), Mme Annick ELIZALDE, a été recrutée par la municipalité en 2013. Elle connaît bien les enfants, les familles et s'occupe également de soigner les petits bobos éventuels. Elle assiste prioritairement l'enseignant de la maternelle en assurant une présence complémentaire auprès des enfants pendant le temps scolaire.

### **Le service médical scolaire**

Le médecin scolaire et l'infirmière sont plus particulièrement chargés de la visite d'entrée à l'école élémentaire pour les élèves de grande section. La PMI prend en charge les élèves de petite ou moyenne section pour une visite médicale pendant leurs premières années en maternelle.

### **Le conseil d'école**

Il se réunit trois fois par an et permet la rencontre des différents intervenants dans la vie de l'école :

- le directeur,
- le maire ou son représentant,
- les enseignants,
- l'adjoint au maire chargé des affaires scolaires
- les représentants élus des parents d'élèves (en nombre égal à celui des classes),
- l'inspecteur de l'éducation nationale,
- l'ATSEM (voix consultative).

Le conseil d'école aborde aussi bien les questions de la vie quotidienne que les projets exceptionnels. Les parents sont invités à y prendre la parole par l'intermédiaire des représentants des parents d'élèves élus au courant du mois d'octobre. Voici l'adresse mail de la liste des parents d'élèves actuels :

parentseleves.soultzlesbains@laposte.net

## La coopérative scolaire

Elle permet à l'école de compléter son matériel pédagogique en équipant les salles de classe de jeux, de livres, de logiciels et diverses fournitures. Elle paye une part des sorties et fêtes (Saint Nicolas, Noël, Pâques, etc...) que l'école organise tout au long de l'année.

Elle n'est pas obligatoire mais nous vous invitons à y participer afin de réduire les frais des sorties notamment.

### B-ACCUEIL A L'ECOLE

#### Les horaires de l'école

L'école fonctionne selon le principe des nouveaux rythmes scolaires : il n'y a pas classe le samedi ni le mercredi matin.

##### En maternelle

|                      |                |                       |
|----------------------|----------------|-----------------------|
| Accueil<br>8h05-8h45 | Dans la classe | Sortie<br>11h45-11h50 |
|----------------------|----------------|-----------------------|

|                        |                                                              |                     |
|------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| Accueil<br>13h20-13h30 | Dans la cour pour les<br>MS/GS<br>Dans la classe pour les PS | Sortie<br>15h55-16h |
|------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|

##### En élémentaire

|                                        |                                   |                 |
|----------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Accueil du matin<br>8h05-8h15          | Dans la cour                      | Sortie<br>11h45 |
| Accueil de l'après midi<br>13h20-13h30 | A l'aire de jeux des<br>Coudriers | Sortie<br>16h   |

Le matin, les enfants de la maternelle sont accueillis dans leur classe. C'est aux parents d'accompagner leur enfant jusque dans sa classe et de s'assurer que l'enseignant l'a bien pris en charge. Les élèves de l'élémentaire sont toujours accueillis dans la cour.

A ces horaires peuvent s'ajouter des **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**, selon des modalités définies par le conseil des maîtres.

Vous en serez informés par un document glissé dans les cahiers de liaison.

## **La sortie en maternelle**

Tous les enfants de la maternelle sont remis à leurs parents ou assistante maternelle à la porte de la salle de jeu. Pour des raisons de sécurité évidentes, merci de noter sur la fiche de renseignement le nom et prénom des adultes autorisés à venir chercher vos enfants. Je ne remettrai pas d'enfants à une personne non autorisée par écrit.

Afin que votre enfant ne panique pas, veuillez à éviter tout retard. En cas d'empêchement majeur, si vous ne pouvez être à la sortie, un coup de téléphone évitera l'inquiétude ; pour ce faire, gardez toujours le numéro de l'école sur vous : **03 88 38 53 36**.

## **C-ORGANISATION ET VIE PRATIQUE**

### **La fréquentation scolaire**

Depuis la rentrée de septembre 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Afin de favoriser une vie de classe harmonieuse en maternelle, vous enverrez votre enfant à l'école aussi régulièrement que possible. En cas d'impossibilité merci de me prévenir, si possible en avance, sinon par mail le matin de l'absence. Pour les enfants qui viennent régulièrement, on remarque rapidement un intérêt accru et les progrès sont plus rapides. Votre enfant peut fréquenter l'école s'il est enrhumé, mais pas s'il est fiévreux. En cas de maladie, reportez vous au règlement de l'école qui se trouve sur le site de la ville de Sultz-Les-Bains.

### **Les relations avec l'équipe enseignante**

Pour tout problème relevant de la vie de la classe, veuillez contacter avant tout l'enseignant de votre enfant. Evitez de le retenir trop longtemps au moment de l'accueil du matin qui est prioritairement réservé aux enfants. Vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec lui pour un entretien plus long et plus approfondi. Un dialogue immédiat et ouvert permettra de résoudre simplement les problèmes et ainsi d'éviter les malentendus.

## **Les réunions pédagogiques**

Vous serez invités après la rentrée scolaire à participer à une réunion des parents. En y assistant, vous montrerez votre intérêt pour la vie de votre enfant à l'école, vous aurez la possibilité d'échanger avec lui après l'école : vous serez en connaissance des différents projets de l'école.

## **Les communications**

L'équipe enseignante a de temps en temps des communications à vous faire. Celles-ci se font par écrit :

- par l'intermédiaire du cahier de correspondance, du cahier de vie ou de billets remis à l'enfant
- par voie d'affichage à l'entrée de la classe ou de l'école.
- Par échange de mail : pour une diffusion rapide d'informations concernant toute l'école ou une seule classe.
- Par le site de la ville de Soultz-Les-Bains afin d'éviter une surconsommation de papier. (règlement intérieur, PV des conseil d'école etc...)

## **L'absence des enseignants**

Dès le début d'année, vous recevrez un document intitulé « chaîne téléphonique ». Nous vous invitons vivement à la remplir afin de pouvoir être informés rapidement en cas d'absence d'un enseignant.

Il peut arriver qu'un enseignant soit absent. S'il n'est pas remplacé, les parents sont avisés le plus tôt possible par l'intermédiaire de la chaîne téléphonique. Veuillez signaler tout dysfonctionnement ou changement de numéro.

## **La fiche de renseignements et la fiche d'urgence**

Nous pouvons avoir besoin de vous joindre à tout moment de la journée tout au long de l'année. Nous vous remercions de nous y aider en remplissant la fiche de renseignements distribuée à la rentrée et en nous faisant part rapidement de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours d'année.

Pour les maternelles, la partie « personnes autorisés à chercher l'enfant » est très importante.

Pour tous, il est toujours intéressant de pouvoir photographier les enfants, penser à nous remplir l'autorisation en bas de la page 1.



## **L'assurance scolaire**

Votre enfant est assuré par l'école. En début d'année, nous souscrivons une assurance pour tous les élèves. Cependant votre enfant doit être assuré (responsabilité civile et dommages corporels) par vous en plus. Une attestation vous est demandée le plus rapidement possible, en début d'année scolaire, afin qu'il puisse participer aux sorties organisées par l'école. Sans cette attestation, nous ne pourrions pas les emmener en sortie.

## **L'habillement en maternelle (mais pour les autres aussi)**

Aidons les enfants à retrouver leurs affaires !

Chaque enfant a un porte-manteau, mais une étiquette portant nom et prénom évitera les confusions. Veuillez marquer également les chaussons.

Aidons les enfants à se débrouiller seuls !

Pour aller aux toilettes, il vaut mieux porter des habits faciles à retirer : évitez les ceintures difficiles à ouvrir, les bretelles, en hiver pas de combinaison difficile à retirer par les enfants eux-mêmes.

Si un enfant se mouille, l'ATSEM le changera. Merci de prévoir en début d'année un change complet dans une boîte à chaussure pour chaque enfant de maternelle. Sinon, rappez les habits prêtés par l'école après les avoir lavés.

## **Le goûter**

En maternelle, le goûter du matin se prend avant la récréation, après les premiers ateliers entre 9h45 et 10h. C'est une occasion pour les enfants de partager un petit encas. Cependant, suite aux consignes de l'ARS pour lutter contre l'obésité et les caries dentaires, nous n'acceptons que les goûters composés de fruits ou légumes (vous préparerez les fruits et les légumes en les lavant, coupant, qu'ils soient simples à manger pour vos enfants). Nous leur donnons à boire que de l'eau. Merci de nous fournir en début d'année un verre en plastique avec le prénom de l'enfant.

Pour ce qui concerne les goûters d'anniversaire, nous les fêtons le matin à la place du goûter. Merci de prévoir 2 gâteaux (pas de gâteaux à base de crème pour des soucis de conservations) car les élèves sont nombreux dans les classes.

En élémentaire comme en maternelle, il n'y a pas de goûter l'après midi.

## Calendrier scolaire annuel 2024 - 2025

### Rentrée scolaire le lundi 2 septembre

Vacances de la Toussaint : Du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre

Vacances de Noël : Du samedi 21 décembre au lundi 06 janvier

Vacances de Carnaval : Du samedi 08 février au lundi 24 février

Vacances de Pâques : Du samedi 05 avril au lundi 22 avril

Vacances d'Eté : A partir du samedi 05 juillet

### La sécurité à l'école

- Si vous venez à pied, accompagnez votre enfant en empruntant les passages pour piétons.
- Si vous venez en voiture, nous demandons expressément aux automobilistes de ne pas stationner sur le passage piétons ni sur le trottoir devant l'école, de ne pas stationner sur la pente devant le portail même si vous restez au volant de votre voiture, de limiter votre vitesse à 30km/h et d'éviter de faire demi-tour devant l'école aux heures de sortie.
- Pour la sécurité de votre enfant, apprenez-lui les consignes de sécurité à l'école et aidez-le à les respecter. *Veuillez en informer également toutes les personnes qui l'accompagnent habituellement ou occasionnellement.*

